



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-086

Déposé le : 16.09.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

**Postulat au nom du groupe des Verts**

**Réforme de la fiscalité des entreprises III : éviter le trou noir des pertes fiscales**

## Texte déposé

Selon les informations rendues publiques en date du 11 septembre 2014, le Conseil d'Etat entend proposer une réduction du taux de base pour l'imposition des bénéfices à 13,793% (net) dès l'entrée en vigueur de la troisième réforme fédérale sur la fiscalité des entreprises (RIE III). Ceci représenterait une perte nette de recettes fiscales à hauteur de CHF 390 millions pour les collectivités publiques vaudoises.

Le groupe des Verts ne s'oppose pas au passage à un taux d'imposition unique des bénéfices, semblable pour les entreprises ordinaires et les entreprises à statuts ; une imposition analogue de toutes les sociétés paraît quant au principe équitable. Au vu des conséquences très lourdes de cette réforme pour les finances des collectivités publiques vaudoises, en particulier certaines communes, il demande toutefois par le présent postulat que les pertes soient compensées, au moins partiellement. L'une des pistes à envisager pour limiter globalement les pertes fiscales serait de revenir sur une partie des allègements fiscaux accordés aux entreprises et aux actionnaires lors de la réforme vaudoise de 2009, en particulier sur la baisse de l'imposition du capital. Une autre piste de réflexion consisterait à procéder à une compensation ciblée pour les communes fortement touchées par la réforme envisagée, par exemple par le biais de la péréquation intercommunale. L'aide fédérale qui accompagnera la RIE III devra en tous les cas être partiellement redistribuée aux communes fortement touchées.

Au vu de ce qui précède, les postulants soussignés demandent au Conseil d'Etat de prévoir une compensation, au moins partielle, des pertes fiscales liées à l'introduction de la réforme de la fiscalité des entreprises (passage à un taux unique). Les pistes de réflexion à explorer sont les suivantes:

- Compensation en revenant sur certains allègements fiscaux qui ont fait partie de la réforme de la fiscalité vaudoise de 2009 (imposition sur le capital, imposition des actionnaires).
- Compensations ciblées en faveur des communes fortement touchées par la réforme, étant précisé que l'éventuelle aide fédérale octroyée au canton dans le cadre de la RIE III doit en tous les cas être (partiellement) reversée auxdites communes

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



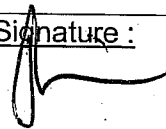
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Mahaim Raphaël


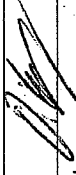
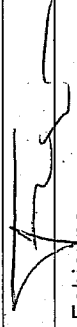
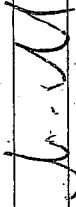
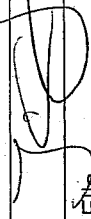

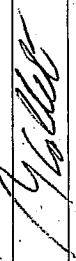



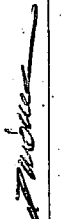
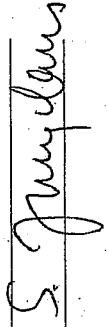
Signature :



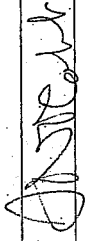

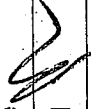


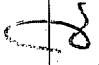
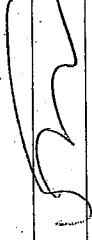
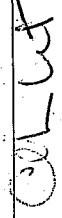

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline 
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier 
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves 
Baehler Bech Anne 	Christen Jérôme 	Freymond Cantone Fabienne
Baillif Laurent	Christin Dominique-Ella 	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel 	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamuz Philippe	Germain Philippe
Bezengon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Croftaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric 	De Montmollin Martial 	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel 	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier 	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne 	Schwaar Valérie
Luisier Christelle 	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves 	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pilloneel Cédric 	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude 	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis 
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine 	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric